

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE

RÉGIE PAR LE CODE DES OPC PROMULGUÉ PAR LA LOI N°2001-83 DU 24 JUILLET 2001
TEL QUE MODIFIÉ ET COMPLÉTÉ PAR LES TEXTES SUBSÉQUENTS ET SES TEXTES D'APPLICATION

AGRÉMENT DU CMF N° 12-2005 DU 18 MAI 2005

SIÈGE SOCIAL : 70-72, AVENUE HABIB BOURGUIBA – 1000 TUNIS

Modification des commissions de gestion, de dépôt et de distribution, Modification de la composition du comité d'investissement et autres modifications

Modification de la commission de gestion

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE porte à la connaissance de ses actionnaires et du public, que son Conseil d'Administration, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de modifier à la baisse la commission de gestion, payée par la SICAV en faveur de la BIAT ASSET MANAGEMENT, en la ramenant de **0,35% TTC** à **0,20% TTC** de l'actif net l'an.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2016.

Modification de la commission de dépôt

Le Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de modifier la commission de dépôt payée par la SICAV en faveur de la BIAT, initialement fixée à 0,10% TTC de l'actif net l'an avec un minimum de 5.000 dinars et un maximum de 20.000 dinars TTC par an en supprimant les seuils minimal et maximal appliqués.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2016.

Modification de la commission de distribution

Le Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de modifier à la hausse la commission de distribution, payée par la SICAV en faveur des distributeurs – la BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL et partagée entre elles au prorata de leurs distributions, en la portant de **0,15% TTC** à **0,20% TTC** de l'actif net l'an.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2016.

Modification de la composition du comité d'investissement

Le Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE, réuni en date du 14 avril 2015, a décidé de nommer Madame Hanène LACHIHEB ASKRI et Madame Inès CHERIF LENGILIZ en tant que nouveaux membres du comité d'investissement de la SICAV, en remplacement de Monsieur Abdelfattah YAHIA et de Monsieur Mourad LADJIMI.

Le comité d'investissement de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE sera, ainsi, composé des membres suivants :

Nom et Prénom	Qualité
Mr Mohamed Walid DACHRAOUI	Responsable du Pôle Investisseurs - BIAT
Mr Moez JABEUR	Directeur Général de la BIAT ASSET MANAGEMENT
Mme Hanène LACHIHEB ASKRI	Risk Manager à la BIAT ASSET MANAGEMENT
Mme Inès CHERIF LENGILIZ	Responsable Développement des Marchés Financiers - Pôle Investisseurs - BIAT
Mr M'hamed BRAHAM	Gestionnaire de la SICAV chez la BIAT ASSET MANAGEMENT

Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicité et de promotion et d'autres frais

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté seront supportées par la SICAV **et ce à compter du 1^{er} janvier 2016.**

Le prospectus de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE mis à jour sous le numéro 06-536/A003 en date du 28 décembre 2015 ainsi que les statuts mis à jour de la SICAV seront mis, incessamment, à la disposition du public, sans frais, auprès du siège social de la SICAV sise au 70-72, Avenue Habib BOURGUIBA -1000 Tunis, du gestionnaire, la société BIAT ASSET MANAGEMENT, sise au Boulevard principal - angle rue TURKANA et rue MALAWI 1053- Les Berges du Lac - Tunis, de la société BIATCAPITAL, intermédiaire en bourse sise au Boulevard principal - angle rue TURKANA et rue MALAWI 1053- Les Berges du Lac - Tunis et des points de vente de la Banque Internationale Arabe de Tunisie.